

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 18 avril 2024 à 18 h 35 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

M.	Frank di Bello, président
M.	Yazid Djenadi (par vidéoconférence)
M.	Luis R. Galvez
M.	Georges Lemieux
M.	Joe Ortona
M.	Yu Cai Tian
Mme	Marilyne Boyer (substitut)
M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
M.	Pietro Mercuri (substitut)
M.	Christian Ruel (substitut)
M.	Rémi Vuong (substitut)
Mme	Nathalie Carey, vice-présidente, projets majeurs, Edgenda (par vidéoconférence)

Est absent :

Assistent à la séance :

Mme	Sylvie Chagnon, directrice générale
Mme	Chanelle Beauseigle-Lepage, coordonnatrice – Taxe scolaire
Mme	Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M.	Daniel Blanchet-Caron, coordonnateur – Gestion des risques
Mme	Josianne Danisi, coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie
M.	Vladimir Elez, coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs
M.	François Lamothe, secrétaire général et directeur du Service juridique

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Christian Ruel, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 15 février 2024 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Imposition partagée sur le territoire commun du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
5. Système d'achats coopératif – adoption des catégories de produits et service pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026
6. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026
7. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026
8. Système d'achats coopératif – choix du fournisseur – adjudication du contrat pour la période du 1^{er} mai 2024 au 28 février 2025 pour la catégorie de produit uniformes de travail et équipements de sécurité (**tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation**)
9. Éducation en milieux défavorisés – Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice global de réussite scolaire – inscriptions au 29 septembre 2023 – publication et diffusion
10. Projet de plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel, projet de plan d'effectif du personnel professionnel et projet de plan d'effectif du personnel cadre pour l'année scolaire 2024-2025 (**confidentiel**)
11. Convention collective entre le Syndicat des professionnels (les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) et le Comité de gestion – 2021-2024 – adoption

12. Nomination d'un directeur, Stratégie et performance organisationnelle (**confidentiel**)
13. Nomination d'un coordonnateur ressources informationnelles (**confidentiel**)
14. Période de question, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
15. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Joe Ortona, le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés 2023-2024 – suivi au 31 mars 2024
- b) Rapport des autorisations accordées par la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- c) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 53 – placement des fonds
- d) Placements adossés à des actifs (BTAA) – état de la situation au 31 mars 2024

M. Frank di Bello demande à ce que ce point ne fasse plus l'objet d'une reddition de comptes.

- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n° 90 – matières légales reliées au Régime de gestion des risques

M. Luis R. Galvez demande une nouvelle reddition de comptes pour inclure les frais légaux qui sera présentée à la séance du mois de mai 2024.

- f) Offres de service en discussion – PL23
- g) Plan stratégique – section : mission, vision et valeur

4. IMPOSITION PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUN DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Documents déposés : - Rapport du 2 avril 2024 du directeur – Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit déterminer conjointement avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs d'une proportion pour la perception de la taxe scolaire imposée des immeubles du territoire commun de ce centre de services scolaire et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui a compétence sur le territoire visé perçoit une partie de l'évaluation uniformisée des immeubles, établie proportionnellement au nombre d'élèves qui, au 30 septembre de l'année précédente, sont inscrits dans les écoles relevant des centres de services et commissions scolaires en cause et résident sur leur territoire commun;

ATTENDU QU'au 30 septembre 2023, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement dans leurs écoles 17 875 (75,3 %) élèves et 5 871 (24,7 %) élèves provenant de leur territoire commun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de fixer à 24,7 % la proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles devant être perçue pour l'année 2024-2025 par le Comité de gestion sur le territoire commun partagé avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs;
- 2° de transmettre cette résolution au Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

5. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2025 AU 30 NOVEMBRE 2026

Document déposé : - Rapport du 3 avril 2024 du coordonnateur des services – approvisionnement, ressources matérielles et achats coopératifs

ATTENDU QU'il y a lieu de proposer aux participants du Système d'achats coopératif, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026 et d'en fixer le moment du lancement des appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026 :

1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026	Papier hygiénique et papier essuie-mains
	Sacs à ordures
	Lampes et ballasts
	Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
	Filtres à air
	Matériels et équipements de sport
	Uniformes de travail et équipements de sécurité
	Tapis d'hiver
1 ^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026	Agences de voyages
1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	Fournitures de micro-informatique

	Fournitures d'arts plastique
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs

2° d'inviter les centres de services scolaires et les commissions scolaires à confirmer au Comité de gestion, avant le 31 mai 2024, leur adhésion au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits et service offerts.

6. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2025 AU 30 NOVEMBRE 2026

Document déposé :

- Rapport du 3 avril 2024 du coordonnateur des services
 - approvisionnement, ressources matérielles et achats coopératifs

IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer au Système d'achats coopératif pour les catégories de produits et les périodes suivantes :

Catégories	Périodes
Papier hygiénique et papier essuie-mains	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026
Sacs à ordures	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026
Filtres à air	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026
Fournitures de micro-informatique	1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026
Tapis d'hiver	1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026

7. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2025 AU 30 NOVEMBRE 2026

Documents déposés : - Rapport du 3 avril 2024 du coordonnateur des services – approvisionnement, ressources matérielles et achats coopératifs et document annexé

ATTENDU QUE la Politique du Système d'achats coopératif prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE les membres du Comité des achats recommandent la liste des participants et le maintien des frais d'adhésion et de participation de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YU CAI TIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026 :
 - a) Kativik Llisarniliriniq
 - b) Quebec Association of Independent Schools
- 2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;
- 3° d'approuver les conventions aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion.

8. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DU FOURNISSEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2024 AU 28 FÉVRIER 2025 POUR LA CATÉGORIE DE PRODUIT UNIFORMES DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Documents déposés :

- Rapport du 3 avril 2024 du coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs et documents annexés (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 13 avril 2023, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la catégorie de produit énuméré en titre, les soumissions ont été ouvertes le 27 mars 2024;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications de ces contrats à commande, les membres du comité des achats recommandent le plus bas soumissionnaire conforme pour fournir les produits d'uniformes de travail et équipements de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant au document d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leurs soumissions selon le tableau ci-après :

Catégorie	Date	Fournisseur
Uniformes de travail et équipements de sécurité	1 ^{er} mai 2024 au 28 février 2025	Équipement de sécurité Universel Inc.

9. **ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES ET CLASSIFICATION DES ÉCOLES SECONDAIRES SELON LEUR INDICE GLOBAL DE RÉUSSITE SCOLAIRE – INSCRIPTIONS AU 29 SEPTEMBRE 2023 – PUBLICATION ET DIFFUSION**

- Rapport du 11 avril 2024 de la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 10 de la séance du 26 octobre 2023, le Comité de gestion approuvait la carte de la réussite scolaire et de la défavorisation sociale 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier et de diffuser le document intitulé Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice global de réussite scolaire – inscriptions au 29 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____ ET RÉSOLU de diffuser, conformément à la Politique de publication du Comité de gestion, le document Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice global de réussite scolaire – inscriptions au 29 septembre 2023 – tel qu'annexé au rapport déposé sur le site Web du Comité de gestion.

Mme Chagnon dépose séance tenante une lettre datée du 18 avril 2024 signée par les directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires du territoire de l'île de Montréal par laquelle ils se déclarent préoccupés par l'impact de la nouvelle classification sur la répartition du financement accordé par le CGTSIM.

M. Luis R. Galvez propose une rencontre avec les directeurs généraux des centres de services scolaires et les commissions scolaires pour des éclaircissements sur la nouvelle classification des écoles primaires et secondaires basés sur la carte de la réussite scolaire et de la défavorisation sociale 2023 sur l'île de Montréal.

Ce point sera remis à la séance du mois de mai 2024.

10. **PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL, PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Documents déposés : - Rapport du 4 avril 2024 de la directrice générale et documents annexés **(confidentiel)**

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) adoptée par la résolution 4 du 15 juin 2023, l'employeur doit adopter un plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-6.03 de la convention collective du Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) adoptée par la résolution 8 du 14 décembre 2017, l'employeur doit présenter les orientations prévues au plan d'effectif au plus tard le 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU QUE les plans d'effectifs ont été soumis aux syndicats concernés pour consultation en mars 2024;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) est favorable au projet du plan 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le projet de plan d'effectif 2024-2025 du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 2° d'adopter le projet de plan d'effectif 2024-2025 du personnel professionnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 3° d'adopter le projet de plan d'effectif 2024-2025 du personnel cadre tel qu'annexé au rapport déposé.

11. CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LE SYNDICAT DES PROFESSIONNELS (LES) DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (FP-CSN) ET LE COMITÉ DE GESTION – 2020-2024 – ADOPTION

Document déposé : - Rapport du 8 avril 2024 du comité de négociation patronal

ATTENDU QUE la convention collective entre le Syndicat des professionnels (les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) et le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est échue depuis le 30 juin 2020;

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 12 mai 2022, le Comité de gestion mandatait ses représentants au comité de négociation;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de négociation patronal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter la convention collective liant le Syndicat des professionnels (les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) et le Comité de gestion – 2020-2024, telle qu'annexée au rapport déposé;
- 2° d'autoriser le président et la directrice générale du Comité de gestion à signer cette convention collective pour et au nom du Comité de gestion.

12. NOMINATION D'UN DIRECTEUR STRATÉGIE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Document déposé : - Rapport du 4 avril 2024 – de la directrice générale **(confidentiel)**

ATTENDU QUE l'article 4-1.00 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal permet de combler un poste par voie de promotion interne sans passer par la procédure de recrutement et de sélection;

ATTENDU QUE l'article 5-1.04 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, stipule que tout nouveau poste de cadre ou de hors cadres non prévu à l'annexe A est créé par résolution du Comité de gestion qui, par la même occasion, fait la demande au ministère de l'Éducation, de procéder à sa classification;

ATTENDU QUE le règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M. Vladimir Elez au poste de directeur Stratégie et performance organisationnelle aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet le 22 avril 2024.

Les membres demandent à ce que la période de probation de M. Elez au poste de directeur Stratégie et performance organisationnelle soit de douze mois.

L'attribution du poste de directeur général adjoint à M. Velez à l'issue de sa période de probation a été soulevée.

Après discussion, les membres demandent à ce que le poste de directeur général adjoint fasse l'objet d'un affichage à l'expiration de la période de probation.

13. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR – RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Document déposé : - Rapport du 8 avril 2024 – de la directrice générale **(confidentiel)**

ATTENDU QUE l'article 4-1.00 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal permet de combler un poste par voie de promotion interne sans passer par la procédure de recrutement et de sélection;

ATTENDU QUE le règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YU CAI TIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M. Fadl Srour au poste de Coordonnateur – Ressources informationnelles aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet rétroactivement au 4 mars 2024.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION**

15. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Georges Lemieux, la présente séance est levée à 21 h 33.